RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE FRANCEAGRIMER

Montreuil, le 20/09/2022

DIRECTION INTERVENTIONS **Service Contrôles et Normalisation** **Unité Normalisation**	**INTV-CONTNORM-2022-65**
Dossier suivi par : E. Bourdon esther.bourdon@franceagrimer.fr	
Plan de diffusion : Services territoriaux de FranceAgriMer FranceAgriMer : Siège Montreuil	**Mise en application** : Immédiate

OBJET : Désignation des agents habilités à réaliser les inspections, activité officielles et les contrôles dans le secteur des bois et plants de vigne

Bases réglementaires et juridiques :
- Règlement (UE) n° 2016/2031 du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2016 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux ;
- Règlement (UE) n° 2017/625 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2017 concernant les contrôles officiels et les autres activités officielles servant à assurer le respect de la législation alimentaire et de la législation relative aux aliments pour animaux ainsi que des règles relatives à la santé et au bien-être des animaux, à la santé des végétaux et aux produits phytopharmaceutiques ;
- Livres II et VI du code rural et de la pêche maritime, notamment les articles D. 250 1-1 et R.661-25 ;
- Décret n° 2019-1349 du 12 décembre 2019 portant adaptation du livre II du code rural et de la pêche maritime au droit de l'Union européenne ;
- Décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;
- Décision en date du 2 avril 2009 modifiée, portant organisation de l'Établissement.

Résumé **:** Cette décision établit la liste des agents habilités à réaliser les inspections, activités officielles et les contrôles dans le secteur des bois et plants de vigne pour la campagne 2022-2023.

Mots-clés : Habilitation, contrôles, bois et plants.

12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
Tél : 01 73 30 30 00
www.franceagrimer.fr

Article 1 :

Les agents dont les noms figurent en annexe sont habilités à réaliser auprès des entreprises relevant des articles L. 661-5 et L. 661-6 du code rural et de la pêche maritime les inspections, les activités officielles et les contrôles que nécessitent l'application de :
- la section 2 du chapitre VI du règlement (UE) n° 2016/2031 et des textes européens et nationaux pris en application
- des articles R. 661-25 du code rural et de la pêche maritime et suivants ainsi que des textes pris en application.

Article 2 :

Les agents mentionnés à l'article 1 exercent leur contrôle en France métropolitaine.

Article 3 :

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication.

La Directrice Générale,

Christine AVELIN

Annexe de la décision INTV-CONTNORM-2022-65 relative à la désignation des agents habilités à réaliser les inspections, activité officielles et les contrôles dans le secteur des bois et plants de vigne

Les agents désignés relevant du service territorial d'Occitanie et Corse sont :

- DEGAILLE Jacques**
- VIALA Aurélie *
- CHOQUET Stéphane*
- ROCHETTE Pierre*
- MOULIERES Aline*
- OLIVE Arnaud*
- GIMENEZ Nathalie*
- TRICOU Sébastien*
- FOURMENT Véronique*
- RICHARD Didier*
- ZINETTI Brigitte*
- ANDRIANAVONY Hérizo*
- PRADEL Jean-Pierre*
- FERRAND Sébastien*
- BOUYE Marion*
- HOLMIERE Benoît*
- LABOURDERE Philippe*
- JUNCA Alexandre*
- TAUPIAC François*
- OUDOT Carine*
- GUILBERT Pierre*
- PASTRUCH J-Dominique*
- BOUNEAU-LAVEDAN Pascal*
- GUITTON Angélica*
- SPISSO Stéphanie*

Les agents désignés relevant du service territorial de Nouvelle Aquitaine sont :

- COLOMBEL Yvan**
- CHOPIN Frédéric*
- DIEUDONNE Carole*
- LEROUX Eric*
- LABOURDETTE J-Pierre*
- LAMI Christophe*
- LAUBIER Vincent*
- MASME Dominique*
- ROMEO Frédéric*
- BANCHERAUD Thierry*
- THOMAS Yannick*
- DUPRE Norbert*
- DELTREUIL Marie-France*
- GARDES Gilles*

Les agents désignés relevant du service territorial du Nord-Est sont :

- PASQUETTI Ludovic**

- GUYARD Bénédicte*
- DECORBEZ Alexandre*
- LORAIN Anne-Lise*
- PFEIFFER Michel*
- RAMBAUD Jean-Baptiste*
- REYNAL Benoît*
- BOSSU Fabien*

Les agents désignés relevant du service territorial de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont :
- COTHENET Jean-Yves**
- JULLIEN Christian*
- BUENO Marie-Isabelle*
- ISNARD Philippe*
- FRISSONG Angélique*
- GIFFAUX Charlotte*
- ROBASZYNSKI Nadège*

Les agents désignés relevant du service territorial d'Auvergne-Rhône-Alpes sont :
- BERNARD Sylvian**
- VABRES Véronique*
- SAMUEL Guillaume*
- DESPERT Olivier*
- STACHOWICZ Franck*
- DESPERT Jérôme*

Les agents désignés relevant du service territorial du Nord-Ouest sont :
- DAVID Anne-Marie**
- GOURDON Laurent**
- GUIBERT Noëlle*
- VEILLON Stéphanie*
- GUILLON Gwénaëlle*

Les agents désignés relevant du siège sont :
- GEROMIN Didier*

* Agents habilités à réaliser les inspections et les contrôles nécessaires à la délivrance des passeports phytosanitaires pour le matériel de multiplication de la vigne
**Agents habilités à réaliser toutes inspections et activités officielles nécessaires à la délivrance des passeports phytosanitaires pour le matériel de multiplication de la vigne.